

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 24.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14 (1 procuration) – Françoise GARCIN ne prend pas part au débat, ni au vote.
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MARTIN Florent et MORENO Juan.

ORDRE DU JOUR : Mandat spécial dans le cadre d'un voyage d'étude sur la thématique des politiques cyclables

La Région Provence Alpes Côte d'Azur organise un voyage d'études en Belgique du 1^{er} au 3 juillet dont les enjeux sont de :

- comprendre la mise en œuvre de politiques cyclables ambitieuses à différentes échelles territoriales et dans différentes tailles de ville,
- expérimenter à vélo des villes cyclables ;
- envisager des actions collectives en faveur du vélo en Région.

Ce voyage est financé par la Région PACA, sauf le trajet en train pour se rendre en Belgique.

Françoise GARCIN, vice-présidente de la CCSB déléguée à la mobilité, a été sollicitée afin d'intégrer la délégation régionale participant à ce déplacement.

Il est proposé de lui donner mandat spécial afin de représenter le Sisteronais Buëch

Dans le cadre de cette représentation, les dépenses engagées par Françoise GARCIN seront remboursées au réel, sur production de justificatifs.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- donne mandat à madame Françoise GARCIN pour se rendre au voyage d'étude en Belgique avec la Région PACA sur la thématique des politiques cyclables ;

- précise que le mandat spécial ouvre droit au règlement et au remboursement des dépenses qui s'y rapportent, sur la base des frais réels, sur production de justificatifs (transport et repas pendant le trajet) ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce mandat.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 04 JUIN 2025